

Demande de permis de construire

Monsieur le Bourgmestre
de la commune de Bech
1, Enneschtgaass
L-6230 BECH

Bech, le ___ / ___ / ____

Je soussigné(e) _____

demeurant à (code postal - localité) _____

rue et numéro _____ tél. : _____

E-Mail: _____

demande la délivrance d'un permis de construire pour les travaux définis au dossier ci-joint et concernant:

Construction nouvelle _____

Démolition _____

Transformation _____

Reconstruction partielle/ totale _____

Installation d'un échafaudage pour façade / toiture _____

Confection d'une tranchée pour électricité / canalisation _____

Autre: _____

à entreprendre sur un terrain sis à _____

rue et numéro _____

Ce terrain figure au cadastre sous le numéro: _____ section ____
de _____

Les travaux seront effectués par moi-même / l'entreprise:

Signature: _____ le _____

Autorisation de construire

Pièces requises:

Extrait du plan cadastral, échelle 1/2500 et un plan cadastral 1/500 ou 1/250 (délivrés par l'Administration du Cadastre et de la Topographie, Avenue Gaston Diderich, 54 à L-1420 Luxembourg, tél. : 44 90 11, extraits / plans originaux et récents à fournir);

Depuis peu, ces plans peuvent également être commandés numériquement à www.Geoportail.lu. Entrez l'adresse suivante dans votre navigateur Web : <http://g-o.lu/3/MUUn>

Cliquez sur la parcelle désirée et ensuite à gauche sur le lien "Commander un extrait". Saisissez vos données et confirmez.

Plan de situation, échelle 1/500 ou 1/250 (à mentionner sur le plan), avec indication des immeubles voisins;

Plan de construction, échelle 1/100 ou 1/50 (à mentionner sur le plan) comprenant :

- plans des niveaux
- coupes
- vues des différentes façades

Les plans sont à présenter en double exemplaire, ainsi qu'en format digitalisé (PDF).

Un exemplaire sera retourné au demandeur.

Toutes les modifications et extensions de constructions existantes sont à indiquer en couleur rouge sur les plans.

Pour les projets de transformation ou d'agrandissement, des photos de la situation existante sont recommandées.

Certificat de l'architecte inscrit auprès de l'Ordre des Architectes, si le coût de la construction dépasse 6197,34 € hors TVA, au n.i. 100, ou si des dispositions légales ou des règlements communaux prescrivent le recours obligatoire à un architecte ou un ingénieur de construction ;

Passeport énergétique: Pour les nouveaux bâtiments, les extensions et les grandes transformations, un passeport énergétique complet doit être joint ! Cela comprend entre autres: Plans de l'enveloppe thermique et étanche, étude de faisabilité du système de chauffage.

Pour tous renseignements supplémentaires veuillez vous adresser au secrétariat communal de Bech, tél. : 790168-23.

Pour les constructions érigées aux abords d'une route d'Etat ou d'un chemin repris, **une permission de voirie** est également à solliciter auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées, Service régional d'Echternach, 21, rue de Wasserbillig, L-6490 Echternach, tél. : 72 03 12, fax. : 72 74 16

P.S. : Pour des plans d'aménagements particuliers, un dossier conforme aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain est à présenter au collège des bourgmestre et échevins.